



CONSTAT D'ACCORD SUITE A ALARME SOCIALE

Le 30 novembre 2022

L'organisation syndicale UNSA-RATP a déposé une alarme sociale auprès du Directeur du département RER, reçue le 28 novembre 2022, conformément à l'accord relatif à la qualité du dialogue social au sein de la RATP, pour le motif suivant :

« La formation est l'élément incontournable au professionnalisme et à la sécurité ferroviaire qui permettent un service public de qualité. Cet engagement est contractualisé dans le contrat IDFM et est, sans cesse, mis en avant dans les médias par l'entreprise. Pour autant, pour des raisons purement économiques, la direction du RER décide de supprimer une journée sur la formation initiale du côté Ligne A, lors des prochaines sessions, passant de 12 jours de conduite en double, à 11 jours. Cette vision budgétaire aura de toute évidence des circonstances à court terme, catastrophiques sur la qualité de la formation. C'est pourquoi face à cette situation inadmissible, l'UNSA GROUPE RATP active la procédure d'alarme sociale ».

Les représentants du syndicat UNSA-RATP et la Direction du département RER se sont rencontrés le mercredi 30/11/2022.

Pour la Direction :

La Direction rappelle qu'aucune journée n'a été supprimée, la volonté était de transformer une journée de double avec tuteur en train école avec formateur en service voyageur pour garantir une circulation en ligne sur le matériel MI2N.

Au terme des échanges, dans le souci de garantir l'apprentissage sur le MI2N tout en maintenant le nombre de jours de doubles tuteurs, les journées utilisées sur MI2N seront des journées de pratique train, permettant ainsi une meilleure maîtrise des avaries sur ce type de train pour les nouveaux conducteurs.

En complément, il est entendu que l'USFR veille activement à ce que tous les apprenants maîtrisent la notice technique tout au long de la formation initiale.

La Direction rappelle son attachement fort à dispenser une formation garantissant un haut niveau d'exigence en termes de sécurité ferroviaire, de qualité de service et d'information voyageurs.

Pour l'organisation syndicale UNSA-RATP :

L'UNSA-RATP se satisfait de l'évolution apportée au termes des échanges.

Les parties concluent un constat d'accord.

Pour la direction RER

Laurent Nadal

Pour le Syndicat UNSA-RATP

Eric Pélan